

fondation duquel ne sera pas étranger un membre du parlement. Nous sommes informé que ce journal sera anti-ministériel.

Le comité choisi, dernièrement, par le parti de l'opposition Bas Canadien ne a publié un manifeste qui a jeté la consternation dans le camp ministériel, a tel point que si l'on en juge par les injures qu'il adresse à l'honorable Dorion, le père Barthe est devenu fou.

Mardi dernier étant un jour de fête par ordre de l'église, le lendemain, jour des morts, devant être chômé jusqu'à midi, et hier, par ordre du gouverneur, tout le monde ayant été obligé de remercier dieu de nous avoir accordé une si abondante moisson quand il est prouvé que la moitié des citoyens du pays sont, dans la plus affreuse misère, nos ouvriers, très loyaux, en ont profité pour faire la sieste et nous forcer à ne publier, qu'à aujourd'hui, le présent numéro.

" LA LOI DU MAINE AUX ETATS-UNIS PAR A. MARSAIS, véritable ami de la tempérance." tel est le titre d'une charmante épître envers, contenue dans une brochure de douze pages, que nous avons regu de l'auteur auquel nous offrons, ici, nos remerciements.

Dans cette œuvre nouvelle, comme dans toutes les autres, monsieur Marsais se distingue par la droiture des idées, la finesse des observations et la tolérance de ses opinions. Ajoutons que, cette fois comme toujours, l'auteur a été très bien inspiré par sa muse, et que dans le genre épineux de Boileau, monsieur Marsais est aussi facile que dans celui plus léger mais non moins noble de Désaugiers, Béranger et Dupont.

Nous attirons l'attention de nos lecteurs sur la remarquable chanson de notre correspondant "UN PATRIOTE". Outre l'excellence de la poésie, le but de cette chanson est trop important pour que nous ne félicitions pas le poète qui parle en citoyen courageux. Puissent ceux qui au moyen du honteux système qu'il stigmatise avec autant de force que d'habileté, profiter de la leçon.

BABY ET LANGEVIN.

BABY.—Eh ! bien, mon cher Langevin, que dis-tu de mes spéculations ?

LANGEVIN.—Je les trouve admirables.

BABY.—Ah ! c'est que je m'y connais.

LANGEVIN.—Bien que je sois assez habile vous êtes, mon maître !

BABY.—Eh ! notre Chemin de fer du Nord, qu'en fais-tu ?

LANGEVIN.—J'en fais des "choux et des graves", c'est-à-dire qu'entre mes mains, cette entreprise est suspendue sur la tête

du public comme l'épée de Démoclos.

BABY.—Bon, mon enfant, mais il faut songer, aussi, à votre élection.

LANGEVIN.—Oh ! soyez tranquille, tout est prêt.

BABY.—Et les opposants ?

LANGEVIN.—Je n'en aurai point !

BABY.—Vous croyez ?

LANGEVIN.—J'en suis certain, j'ai mis les affaires municipales dans un état si alarmant que personne n'ose prendre la responsabilité de me succéder.

BABY.—Savez-vous bien que si vous continuez, ainsi, vous me rendrez jaloux !

LANGEVIN.—Ah ! c'est que j'ai du front !

BABY.—Allons, je vois que nous nous entendons à merveille ; continuez toujours le négoce et vous parviendrez comme moi au faite de la fortune... du public.

LANGEVIN.—Ne craignez rien, mon vieux, nous sommes dans le siècle des Langevin !

UN PROCÈS MILITAIRE.

Vendredi dernier, à la cour de police, le notaire Laurin faisait subir, au nom de la reine, un procès à un nommé Minguy accusé de crime de lèse-majesté, insubordination militaire et manque de respect envers la personne de monsieur Lasonde colonel de milice etc etc etc.

L'accusation était grave et le dénouement de l'affaire attendu avec impatience. Aussi, le jour du procès, le notaire Laurin, ou si vous le préférez, lecteurs, le colonel Lasonde escorté de ses amis "d'une part," et monsieur Minguy, accompagné des siens "d'autre part", encombrèrent-ils, de bonne heure, la salle de la Cour de Police. Jamais de mémoire d'acheteur de "scrips" un dommage aussi considérable n'avait été fait aux miliciens du Canada. Les plaideurs avaient chacun un avocat. Ces deux disciples de Démosthènes, de Cicéron et de Berryer s'acquittèrent consciencieusement de leur besogne, et cependant, le plaidoyer fini, le juge McGuire n'en fut pas plus capable de donner un jugement sur une question qui, dit-il, ne s'était jamais présentée à sa connaissance. Aussi la question fut-elle remise en "délibéré," c'est-à-dire que le jugement ne sera peut-être jamais donné. Nous est avis que le notaire Laurin n'a point trouvé de son goût la décision du juge McGuire et qu'il aurait mieux aimé entendre condamner monsieur Minguy à venir embrasser la lourde charpente du colonel Lasonde et le grand sabre de bois qu'il porte aux jours de la parade.

On nous apprend que si le colonel Lasonde est condamné et que la reine refuse de payer les frais du procès, les électeurs des Forêts Choyen et Guenette feront une corvée de gomme, de racines et de ballets dont le produit sera destiné à indemniser le colonel. On dit, de plus, que le capitaine Achille Bussière s'est chargé de vendre les dits objets à raison de cent pour cent !

Le chevalier Taché a fait, lundi dernier, ses adieux au journalisme. Monsieur Aubry lui succède sur le fauteuil éditorial du saint Courrier. En se retirant des luttes politiques, le chevalier Taché fait une belle grâce à ses "dix mille" lecteurs et nous cause un grand désappointement, car il était l'un de nos meilleurs sujets de caricature. Quoiqu'il en soit, le révérend père Taché est la quatrième personne qui, au moyen du "Courrier du Canada" réussit à trouver une position enviable, savoir : le capitaine Bureau que l'on a nommé chef de police monsieur Stanislas Drapeau dont on a fait un agent des terres, le chevalier Taché qui aura, probablement, la charge de lécher et d'indulger tous ceux qui ne nous paient point "d'émelottes au laird" ou qui ne bâtissent point des "Kimouski" et, enfin, feu monsieur Mathias Marcotte dont les directeurs du journal trois fois saint ont crevé la tombe.

En annonçant la retraite du chevalier, Le Chronicle fait remarquer que ce journaliste agit toujours en gentilhomme ! Il est bon de dire que c'est maître Langlois, le "brasseur" des faits divers du Chronicle et ex-propriétaire d'une feuille immonde fausement intitulée : "Fantasque" qui a écrit cette sottise. Ajoutons que le dit Langlois et le père Taché, sous le rapport politique, faisaient ensemble le commerce de camaraderie. Ceci explique les regrets du grand carré de papier-timbré.

Dans le Canadien, le révérend Barthe adresse, à son contraire, de "religieux" adieux, et lui donne sa bénédiction.

Quant à nous, témoin des tartufferies religieuses, et des trahisons politiques du chevalier Taché, nous nous réjouissons que le journalisme soit délivré de sa plume et nous souhaitons à son successeur, monsieur Aubry, maintenant, au système des "journalistes en robes longues" de ne point hériter des travers du chevalier Taché.

Monsieur ROSINANTE nous prie d'annoncer que, dernièrement, des farceurs lui ont changé son chapeau et ses bottes. Le couvre-chef et les "couvre-pieds" qu'on lui a laissés sont marqués comme suit : Le fond du premier porte l'empreinte d'un astromique ou point lumineux, et les semelles des seconds tirent la langue comme le lièvre que ROSINANTE conserva intact pendant huit jours, dans la prison de Québec en 1837.

ROSINANTE donnera, pour récompense, un "voyage de loin" à quiconque lui rapportera ces articles.

On a soupçonné que le conseiller Rhahume était l'auteur de cette farce, ce depuis la perte d'une de ses bottes. À la séance du 10 août, ce conseiller n'a d'autre ambition que de voir son ami ROSINANTE perdre les siennes ; mais, depuis, quelque